

COMPTE-RENDU du Conseil d'administration du 29 11 22

Ouverture de séance : 18h05

Madame la Principale souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres du CA élus, titulaires et suppléants présents ainsi qu'à une nouvelle personnalité qualifiée : Monsieur Walter FRANCK PDG de WALTER Industrie, spécialisée dans la métallerie. Depuis maintenant deux ans, Monsieur Walter nous apporte une aide précieuse dans notre travail sur la découverte des métiers avec nos élèves, participe à nos forums des métiers et accueille au sein de ses ateliers nos élèves de SEGPA lors des stages.

Désignation du secrétaire de séance : **Madame Thiel et Madame Poupot, parents d'élèves**

Membres excusés :

- Monsieur GLEYZE Président du Conseil Départemental
- Mme FOUGOU , Directrice adjointe de la SEGPA
- Mme NOEL, délégué parent APPEEL, remplacée par Mme ALTINIER
- M. CAUSSE, remplacé par Mme ELKHALLOUFI
- M. GROLEAU , remplacé par Mme PEAUDECERF

22 membres présents : quorum atteint

Ordre du jour :

1. Approbation procès verbal Conseil d'Administration du 29/09/2022
2. Approbation du règlement intérieur du CA
3. Simplification du fonctionnement du CA (décret)
4. Installation des instances pour 2022-2023
5. Décisions budgétaires modificatives
6. Admissions en non valeur
7. Tarification de la restauration scolaire pour information
8. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière et pour la signature de contrats
9. Budget 2023
10. Dons
11. Voyages
12. Conventions diverses
13. Projets pédagogiques : financement du Conseil Départemental
14. Prévision d'effectifs pour 2023-2024
15. Point sur les évaluations de 6e
16. Questions diverses.

Documents envoyés avec la convocation :

- *CR CA du 29 09 2022*
- *Courrier de Madame La Rectrice sur le simplification du fonctionnement du CA*
- *Règlement intérieur du CA*
- *Instances 2023*
- *Budget 2023*
- *Rapport du chef d'établissement sur budget 2023*

1. Approbation procès verbal Conseil d'Administration du 29/09/2022

Aucune remarque n'est formulée.

Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

2. Approbation du règlement intérieur du CA

Mme RONNE en résume les points essentiels et rappelle qu'il sera mis en ligne sur le site du collège. Les représentants de parents d'élèves sont libres de le diffuser sur leurs réseaux de communication.

Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

3. Simplification du fonctionnement du CA

La commission permanente a pour mission d'instruire les questions mises à l'ordre du jour du CA. Le décret 2020-1632 du 21 décembre 2020 permet de simplifier le fonctionnement du CA en suspendant la commission permanente. Cette suspension doit être votée chaque année par le CA puisque les membres changent.

- suppression de la commission permanente ?

Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

18H20 : arrivée de Mme Caffier et M. Omnes, délégués parents : 24 membres présents.

4. Installation des instances pour 2022-2023

Monsieur le Principal adjoint présente la composition des différentes instances pour l'année 2022/2023.

Mme RONNE rappelle qu'en cas d'indisponibilité d'un titulaire, le suppléant prend le relais. Ce dernier ne reçoit pas de convocation ; il appartient au titulaire indisponible de le lui adresser.

Document en annexe.

5. Décisions budgétaires modificatives

En préambule aux discussions financières, Mme RONNE remercie vivement Mme LEMERCIER, gestionnaire adjointe du travail mis en œuvre pour boucler le budget 2022 et présenter le budget 2023 au regard du contexte financier très complexe. Vue la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation, le fond de roulement du collège est passé à 20 jours contre plus de 30 jours l'année dernière. Cette situation très préoccupante est commune à tous les établissements ; les élus du Département en ont été saisis et des décisions sont en cours d'instruction.

Mme Lemerrier présente les DBM suivantes :

DBM n° 8 pour information :

Ouverture de crédits sur :

- AP Projet 2ICLTMETI : 250 euros
- AP Projet 2PROJPRO : 24.22 euros
- AP Logped 0DOTCD33 : 72 095.42 euros
- SRH Materi 0DOTCD33 : 56 736.56 euros

DBM n° 9 pour info :

Ouverture de crédits sur :

- SRH Viabil 2 Viabilis : 9 200 euros
- ALO Viabil 2 Viabilis : 38 000 euros
- AP Projet 2ICLTPlas : 250 euros
- AP Projet 2ICLTBD : 1 200 euros
- AP Projet 2ICLTBass : 1 450 euros
- AP Projet 2ICLTMoli : 600 euros
- AP Projet 2ICLTLire : 300 euros
- AP Projet 2ICLMeta : 200 euros
- AP Projet 2ICLTMeti : 1500 euros
- AP Projet 2ICLTPyro : 4000 euros

DBM n° 10 pour info :

Ouverture de crédits sur :

- VE Aide33 2ACAC : 1 656.98 euros
- VE Fdsso 16FSC : 1 763 euros

DBM n° 11 pour info :

Ouverture de crédits sur :

- VE MDPH 2MDPH : 750 euros
- VE MDPH 2MDPH : 750 euros

DBM n° 12 pour vote :

Ouverture de crédits sur :

- ALO VIABIL OELEC : 40 000 euros
- SRH Denrée OPDEN : 8 000 euros

Cette dernière permettra de payer les factures de l'exercice 2022.

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

6. Admission en non valeur

Un travail de fond est effectué par l'établissement auprès des familles en difficultés pour les informer et les aider à solliciter des aides existantes (fonds social et bourses). Cet accompagnement a pour objectif d'éviter les impayés et les frais d'huissiers mais il persiste malheureusement des mauvais payeurs et des familles insolubles qui pèsent sur les finances du collège.

Madame la gestionnaire propose des admissions en non valeur d'un montant de 1474.40 euros.

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

7. Tarification de la restauration scolaire pour information

Le tarif de restauration reste à 2.93 euros (4 jours) et à 2.73 euros (5 jours) pour les élèves malgré l'inflation sur les denrées alimentaires (les prix augmentent tous, même ceux initialement bloqués par des marchés).

Les autres tarifs sont les suivants :

- Ticket individuel toujours à 3.60 €.
- Tarif commensaux : Maintien des tarifs : 3.09 €, 4.99 €, 6.24 € selon l'indice.
- Hôtes exceptionnels : 8.20 €

Il est à noter que les élus du conseil départemental ont vivement souhaité ne pas augmenter les tarifs pour ne pas impacter les familles (rappel : prix réel du repas en 2021 : 8 euros)

8. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière et pour la signature de contrats

Mme Lemerrier demande le vote de cette délégation :

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

9. Budget 2023

Mme RONNE explique que la construction du budget pour l'année 2023 est très complexe. Des aides du Département sont à l'étude, notamment sur la partie « fluides ». En attendant, il a été décidé en accord avec les services concernés du rectorat et du CD d'ouvrir moins que nécessaire et de rajuster une fois que la subvention sera versée sur ce service. De fait, malgré le contexte tendu, la priorité pour l'équipe est de maintenir au maximum les crédits pour les activités pédagogiques pour les élèves et leur permettre de réussir. Deux voyages sont prévus cette année scolaire : à BOMBANNES et à ROME.

Présentation du rapport du chef d'établissement : *joint en annexe*

Présentation des tableaux par la gestionnaire : *joints en annexe*

M. WALTER interroge sur le montant de la taxe d'apprentissage perçue par le collège qui est relativement basse. Mme RONNE explique que le collège Toulouse Lautrec, malgré les classes de SEGPA, n'est pas vraiment identifié comme une filière professionnelle par les entreprises contrairement à un lycée professionnel. En effet, ces dernières sont des classes d'enseignement adapté, pré-professionnel et beaucoup d'entreprises versent la taxe dans la branche formant les professionnels de leur secteur (les entreprises choisissent à quel établissement scolaire ils la versent).

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

10. Dons (traité après présentation des voyages) :

Don du foyer pour le **voyage en Italie** : acceptation d'un don du foyer pour **700 euros**.

VOTE : présents : 24 pour : 24 contre : Abstention

Don de l'Aapel pour le projet courant vert : acceptation d'un don de l'Aapel pour **250 euros**.

VOTE : présents : 24 pour : 24 contre : Abstention

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

11. Voyages :

Sur les deux prévus cette année, Bombannes a déjà été voté lors d'un précédent CA. Il s'agit donc seulement de voter celui en Italie.

Mme de la VAUVRE assure la présentation du programme du voyage en Italie qui se déroulera du 27 au 31/03/2023.

Ce voyage est destiné prioritairement aux élèves de 4^{ème} et 3ème étudiant l'italien et à ceux de 3^{ème} étudiant le latin.

4 accompagnateurs encadreront les 49 élèves du groupe. Leur voyage est financé par l'établissement. Le trajet sera effectué en bus.

Budget Voyage en Italie

Dépenses		Recettes	
		Participation des familles :	
		350 € x49	17 150,00
Voyagiste VEFE	18 931,59 €		
		Don Foyer	700,00
Divers	300,00 €		
		Part Etablissement	
		Participation accompagnateurs :	1 381,59
Total	19 231,59 €		19 231,59

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

12. Conventions diverses

Mme Lemerrier liste les conventions actives dans l'établissement, à voter par le CA et propose un vote global : Pêche et protection aquatique « Escape Game » - Jeunes en Librairie – Duros Escalade – Club d'aviron – Contrat d'enlèvement des huiles et graisses alimentaires Dielix – Laboratoire Sublimm (dératissage) – Convention de prêt de matériel pour le cross avec la mairie – Convention de partenariat avec le Lycée professionnel Anatole de Monzie de Bazas – Chante Ecole 2023 – Convention avec Passage à l'Art (action BD) – Convention de mise à disposition de matériel avec Aquitaine Robotics – Convention de prêt de matériel à titre gracieux (barrières)

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

13. Projets pédagogiques : financement du Conseil Départemental

L'ensemble de l'équipe pédagogique est vivement remerciée pour sa volonté de monter et proposer de nombreux projets touchant le plus possible d'élèves. Leurs actions sont très majoritairement soutenues par le Département.

Dans le détail, les projets soutenus par le Conseil Départemental sont les suivants :

- Vie sexuelle et affective
- A la découverte du domaine archéologique gallo-romain de Plassac : 250 €
- Un collège – un potager : 848 €
- Billet courant vert : Eau et Homme : Espace game
- Collège au cinéma
- Parcours de création d'une bande dessinée : 1 200 €
- Projet bassin sud gironde « Souffler le chaud et le froid » : 1450 €
- Un artiste – un collège : La pyrotechnie au collège : 4000 €
- Programme Iddac : A quel point Molière est-il moderne ? : 600 €
- Programme Iddac : Lire en délires : 300 €
- Programme Iddac : Métamorphoses : 200 €
- Projet de citoyenneté active : Mon parcours vers ma formation à venir : 1500 €

Le montant total de l'aide pour cette année s'élève à : 10 348 €.

L'année dernière l'aide était de 2 450 €. Certaines actions sont prises en charge directement par le Conseil Départemental, en partie ou en totalité et n'apparaissent pas dans la somme annoncée : Billets courant vert, eau et homme en SVT (75 % du coût total ainsi que collège au cinéma (1.80 € par élève et par séance).

Dans le contexte financier tendu, Mme Poupot rapporte que l'association « Les abeilles », partenaire de la FCPE peut apporter une participation à des projets sur demande.

14. Prévision d'effectifs pour 2022-2023

Monsieur le principal adjoint présente la 1ere mouture de prévision des effectifs

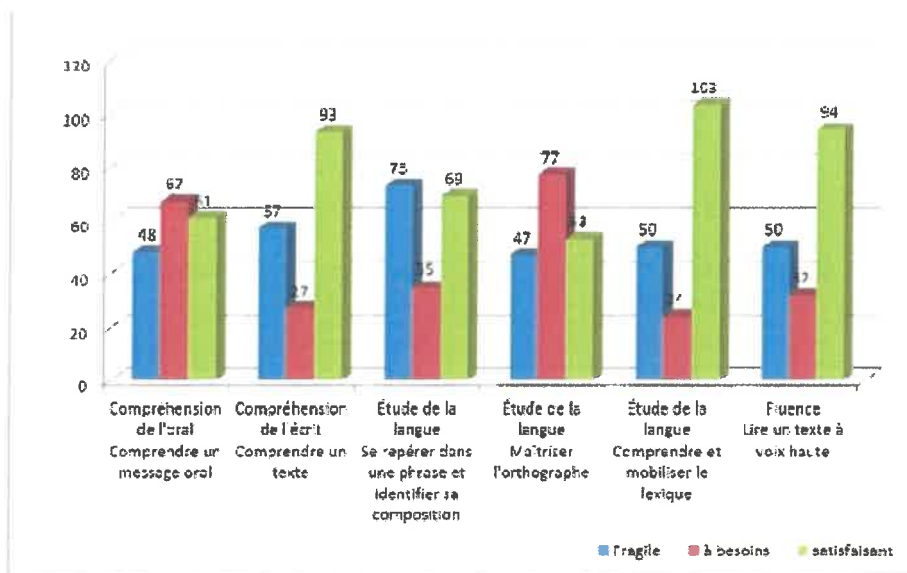
	Collège	SEGPA	ULIS	
6 ^e	7 divisions 185 élèves	1 division 16 élèves	5	
5 ^e	7 divisions +1 184 élèves	1 Division -1 16 élèves	4	
4 ^e	6 divisions 180 élèves	2 divisions 18 élèves	5	
3 ^e	6 divisions 160 élèves	2 divisions 28 élèves	1	
Total	25	7	15	802
				TOTAL

Les professeurs et les parents s'inquiètent de la non prévision d'ouverture d'une classe de 4^{ème}. En effet, les 5^{ème} de cette année sont au moins à 30 par classe. La situation est très tendue et, au-delà de contraintes purement matérielles telles que le nombre de places assises, ne permet pas un accompagnement satisfaisant de la difficulté scolaire. Une année de plus dans ces conditions paraît inquiétante pour ces élèves. Mme Ronne prend en compte la remarque mais explique être sceptique sur le fait de demander une 2^{ème} ouverture de classe la même année. De plus, le seuil de 30 élèves par classe n'étant pour l'instant pas dépassé, cela paraît délicat. Cela sera suivi avec attention.

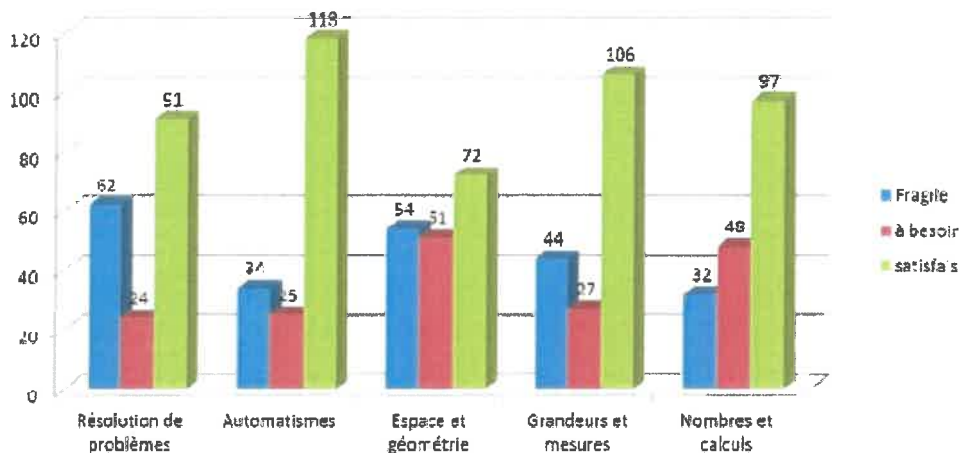
15. Point sur les évaluations nationales de 6^e

Globalement, en local et au niveau national, on observe une meilleure maîtrise en mathématiques qu'en français.

Voici les résultats hors SEGPA/ULIS :



La question de la durée de l'épreuve de compréhension orale (55 minutes) est posée ainsi que les modalités de passage (certains enfants ont cliqué sans vraiment réfléchir) pour expliquer la difficulté dans le domaine de la compréhension orale, plus échouée que la compréhension de l'écrit.



Il est demandé par un parent quelle utilisation était faite de ces résultats. Réponse : c'est un support pour le travail en AP (en français et en maths).

16. Questions diverses.

Question des parents :

- Possibilité de vote électronique pour les élections des représentants de parents de la rentrée 2023 : Mme la Principale et M. le Principal adjoint vont se renseigner auprès du service juridique et des établissements où le vote électronique serait déjà mis en place. Le CA sera tenu informé.

Informations diverses :

- Recrutement d'un Service Civique : Mme la CPE annonce qu'un recrutement est en cours pour permettre l'ouverture Foyer des élèves et l'animation de la plage 12h-13h.

- PHare 2ème année : Mme la CPE présente le dispositif mis en place en 2021 où le collège faisait partie des volontaires pour lancer ce projet puis présente les axes de travail pour cette année scolaire :
 - « Cette année 2022 2023, nous avons fait appel à de nouveaux volontaires, suite au départ des élèves de 3èmes pour le lycée.
 - Les « anciens » ambassadeurs ont pu se présenter dans les classes de 6èmes et 5èmes afin de présenter le programme PHARE et procéder au recrutement de nouveaux ambassadeurs.
 - Les référents adultes sont les suivants :
 - Madame Antoine, Conseillère principale d'éducation
 - Madame Dechoux, Psychologue Education Nationale
 - Madame Fougou, Directrice adjointe chargée de la SEGPA
 - Madame Mourlanne, Professeur
 - Madame Hinsinger, Infirmière
 - Monsieur Nowotarski, Agent de la collectivité territoriale.
 - Madame Ronne, Chef d'Établissement
 - Madame Sayo, Conseillère principale d'éducation
 - Madame Serena, Assistante sociale
 - Contenu de la journée nationale de lutte contre le harcèlement du 10/11 :
 - Les ambassadeurs ont décidé d'un dress code. Des affiches étaient apposées sur les vitres du CDI et des morceaux de musiques, en lien avec cette journée, ont été diffusés.
 - Au mois de décembre la formation des nouveaux ambassadeurs commencera.
 - De nouvelles actions sont à venir, les jeunes restant toujours aussi motivés pour lutter contre ce fléau. »

Mme DUPEYROUS indique que le projet a été repris sur quelques séances d'anglais et a noté une très bonne mobilisation des élèves : ils ont pris conscience que le projet PHARE a une couverture nationale et internationale.

- Installation distributeur de protections hygiéniques : Mme la CPE annonce la mise en place de distributeurs fournis par le département (prestation gratuite pour l'établissement).
- Nouveau chef de cuisine : Madame la Gestionnaire annonce que le département a recruté Mme Bourgeois comme chef de cuisine. Nous attendons désormais le recrutement d'un Second de cuisine qui remplacera Mme Bourgeois.
- Situation sanitaire : Mme la Principale signale l'augmentation du nombre de cas de COVID 19 ces derniers jours. Si la situation persiste, des recommandations seront faites. Une réunion du CHSCT (comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail) aura lieu **le 19/01/2023**, on y traitera cette question ainsi que les Plan Prévisionnels de Mise en Sécurité de l'établissement (PPMS) remis à jour suite à la restructuration.
- Madame la Principale informe les membres du CA qu'elle prendra sa retraite et quittera donc ses fonctions au collège à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Fin de séance à 20h05

Secrétaires de séance

Madame THIEL et Madame POUPOT

M^{me} THIEL




Composition des conseils et commissions

Année scolaire 2022 / 2023

Sommaire

1. Commission permanente	1
2. Conseil de discipline (membres élus uniquement)	1
3. Commission éducative (membres élus uniquement).....	2
4. Commission hygiène et sécurité.....	3
5. Conseil de vie collégienne	3
6. Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté	4
7. Commission Restauration.....	4
8. Conseil pédagogique (<i>pour information</i>).....	5
9. Comité de pilotage du programme Phare (2 ^e année) (<i>pour information</i>).....	5

1. Commission permanente

Extrait du courrier de Mme la Rectrice en date du 08/10/2021

Objet : simplification du fonctionnement du conseil d'administration et de la commission permanente des EPLE à compter du prochain renouvellement des CA de l'année scolaire 2021-2022.

Réf : décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020.

Le décret cité en référence, améliore le pilotage des établissements d'enseignement scolaire du second degré en simplifiant le fonctionnement du conseil d'administration et en recentrant la commission permanente sur sa fonction de délégataire du conseil d'administration.

1- Allègement du fonctionnement du conseil d'administration.

Désormais, c'est le CA qui décide ou pas, de créer la commission permanente, lors de la 1^{ère} réunion qui suit son renouvellement en application de l'article R.421-22 du code de l'éducation.

Le 29/11/22 le conseil d'administration a acté la suppression de la commission permanente.

2. Conseil de discipline (membres élus uniquement)

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).

Rappels :

- les punitions ne relèvent pas du conseil de discipline ;
- la politique de prévention est à dissocier de la convocation de conseils de discipline : cette politique est élaborée et définie dans le cadre du projet d'établissement. Les modalités de sa mise en œuvre sont inscrites au règlement intérieur. Les punitions, les sanctions, le rôle et la composition de la commission éducative ainsi que la possibilité de recourir à des mesures de responsabilisation y sont précisés.
- Les représentants des personnels sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives. Cette élection s'effectue au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, est élu au scrutin uninominal à un tour par et parmi les membres titulaires et suppléants de ce collège.
- Les représentants des parents d'élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- Les représentants des élèves collégiens sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration au scrutin proportionnel au plus fort reste.

	TITULAIRE	SUPLÉANT.E
Chef d'établissement	Véronique RONNE	
Chef d'établissement adjoint	Sébastien LAVIGNE	
Adjoint gestionnaire	Corinne LEMERCIER	
CPE	Sandrine ANTOINE	
Personnels d'enseignement	Agnès DE BIASI	Stéphanie SANS
	Antoine GROLEAU	Christelle CHANTELOUBE
	Géraud FIAT	Katia PIANELLI
	Karine PEAUDECERF	Véronique GAUMER-AJOT
Personnel non enseignant	Anne-Cécile MONTUZET	Valérie TAUZIEDE
Parents d'élèves	Arnaud OMNES	Marie-Christine FAUVET
	Elodie CAFFIER	Cécile THIEL
	Stéphane CAUSSE	Nathalie NOËL
Élèves	Julia DUPIOL	Juliette LABUZAN
	Charlie BODEREAU	

3. Commission éducative (membres élus uniquement)

La commission éducative est obligatoirement constituée dans chaque établissement. Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé et sociaux de l'établissement.

« Au moins un parent d'élève élu et au moins un représentant élu des personnels dont au moins un professeur » → au cas par cas

	TITULAIRE	SUPLÉANT.E
Personnels enseignants	Fixé en fonction de la classe concernée	Fixé en fonction de la classe concernée
Parents d'élèves	Maryline ANDRE	Emilie HERBAUX
	Sandrine DUBERNET	Aurélien BARRAUD

4. Commission hygiène et sécurité

Dans les établissements ayant des sections techniques et/ou professionnelles, la mise en place chaque année d'une commission d'hygiène et de sécurité est obligatoire. Pour tous les autres établissements, collèges et lycées, la même mise en place est préconisée.

Sa composition est fixée par décret, complétée par une circulaire. C'est le premier conseil d'administration de l'année dans l'établissement qui en fixe les membres.

Ses compétences s'étendent à tout ce qui a trait à la sécurité et à l'hygiène, comme les plans de sécurité, le programme de prévention des risques, le suivi des registres, l'actualisation du DUERP...

Des membres de la commission sont présents lors des visites de contrôle règlementaire et lors des visites de la commission d'accessibilité

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	Véronique RONNE	
Chef d'établissement adjoint	Sébastien LAVIGNE	
Adjoint gestionnaire	Corinne LEMERCIER	
CPE	Sandrine ANTOINE	
Adjointe SEGPA	Emmanuelle FOUGOU	
Représentant de la collectivité de rattachement	Isabelle DEXPERT	
Personnels non enseignants	Jean-Pierre GARCIA	Valérie TAUZIEDE
	Christophe CARDOUAT	Chrystelle BOURGEOIS
Personnels enseignants	Cécile DE LA VAUVRE	Myriam DUPEYROUS-PERONNET
	Katia PIANELLI	Véronique GAUMER-AJOT
Parents d'élèves	Cécile THIEL	Emilie HERBAUX
	Nathalie NOËL	Nathalie ALTINIER
Élèves	Juliette LABUZAN	Charlie BODEREAU
	Julia DUPIOL	

5. Conseil de vie collégienne

L'esprit de cette instance (Le Conseil de Vie Collégienne – CVC) est de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit.

Il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves.

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	Véronique RONNE	
Chef d'établissement adjoint	Sébastien LAVIGNE	
CPE	Sandrine ANTOINE	
CPE	Florence SAYO	
Parents d'élèves FCPE	Isabelle DELPON	Marie-Eve BONNARDET
Parents d'élèves AAPEL Langon	Sandrine DUBERNET	Aurélie BARRAUD
Personnel enseignant	Nicolas SEYRAC	Juliette DELLAS
Personnel non enseignant	Valérie TAUZIEDE	Christelle ALSINA

6. Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Il peut comprendre :

- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;
- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;
- des représentants des partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et associatifs) et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	Véronique RONNE	
Chef d'établissement adjoint	Sébastien LAVIGNE	
Adjointe SEGPA	Emmanuelle FOUGOU	
CPE	Sandrine ANTOINE	
CPE	Florence SAYO	
Infirmière	Brigitte HINSINGER	
Assistante Sociale	Sophie SERENA	
Personnel enseignant	Myriam DUPEYROUS-PERONNET	Nicolas SEYRAC
	Stéphanie SANS	Anouck BIREPINTES
Parents d'élèves	Jennifer BANQ	Stéphanie BONNAFOUS
	Aurélien BARRAUD	Nathalie ALTINIER
Elèves	Charlie BODEREAU	Julia DUPIOL
	Juliette LABUZAN	

7. Commission Restauration

Se réunit 2 fois par trimestre : analyse les menus passés, établit les menus à venir, propose des animations ou des actions de sensibilisation (recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire).

Ouverte aux parents, personnels et élèves volontaires, même non élus.

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	Véronique RONNE	Sébastien LAVIGNE
Adjoint gestionnaire	Corinne LEMERCIER	
Directeur de SEGPA	Emmanuelle FOUGOU	
CPE	Florence SAYO	
Secrétaire intendance	Anne-Cécile MONTUZET	
Chef de cuisine	Christelle BOURGEOIS	
Personnel enseignant	Anouck BIREPINTES	Cécile DE LA VAUVRE
Personnel non enseignant	Valérie TAUZIEDE	Christelle ALSINA
Parents d'élèves	Stéphanie BONNAFOUS	Jennifer BANQ
	Bahija EL KHALLOUFI	Sandrine DUBERNET
Infirmière	Brigitte HINSINGER	
Elèves	Éco délégué	
	Éco délégué	
	Éco délégué	

8. Conseil pédagogique *(pour information)*

Le conseil pédagogique est une instance de concertation qui permet la coordination des enseignements et des activités scolaires.

Disciplines	Coordonnateurs
Arts plastiques	Mme BLONDEAU
Education musicale	Mme AVENET
EPS	Mr GROLEAU Mme CHANTELOUBE
Histoire Géographie-EMC	Mme SANS
Espagnol	Mme PICCOLO
Anglais	Mme BOUEILH Caroline et Mr PELLETIER Alexandre
Lettres	Mme MOURLANNE (Suppléante Mme MARTINEN)
Mathématiques	Mme TREZEGUET
SVT	M. SEYRAC
Sciences Physiques	Mme GOTTIN
Technologie	Mme SOLFERINO
Professeurs des écoles	Mme LAAROUSSI
Fonctions	
Principal	Mme RONNE
Principal Adjoint	M. LAVIGNE
Directeur Adjoint de la SEGPA	Mme FOUGOU
Conseiller principal d'éducation	Mme SAYO

9. Comité de pilotage du programme Phare (2^e année) *(pour information)*

Comité de pilotage	Fonction
Mme RONNE	Chef d'établissement
Mme FOUGOU	Directrice adjointe SEGPA
Mme SERENA	Assistante sociale
Mme DECHOUX	Psychologue Education Nationale
Mme MOURLANNE	Professeur
Mme ANTOINE	CPE
Mme SAYO	CPE
M. NOWOTARSKI	Agent d'accueil

BUDGET DE L'EXERCICE 2023

RAPPORT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

L'élaboration du budget constitue une opération majeure dans la vie d'établissement.

Les prévisions budgétaires sont présentées pour l'année 2023 à l'aide d'un document Excel qui permet d'avoir une approche compréhensible par tous les membres Conseil d'Administration.

Le budget a été adressé à chacun des membres du conseil d'administration, le jeudi 17 novembre.

La structure du budget du collège Toulouse Lautrec se compose d'une seule section de fonctionnement qui comprend trois services généraux et deux services spéciaux.

Les services généraux :

Avant d'aborder le service AP (activités pédagogiques), l'attention des membres du conseil d'administration est attirée sur l'augmentation de 4.59 % de la dotation globale de fonctionnement et d'équipement allouée par le Conseil Départemental de la Gironde au profit de l'Etablissement. En 2022 c'était une diminution de 2.78 %, en 2021, une hausse de 1.17 %, en 2020 de 1.76 %, en 2019 de 6.3 %, et l'année précédente en stagnation (-0.8%).

Cette augmentation est la conséquence de variations importantes des coûts de l'énergie qui ont un impact important sur nos projections budgétaires. Des recommandations liées à une gestion vertueuse de l'énergie nous ont été données.

Le montant de la dotation globale passe donc de 147 375 € en 2022 à 154 141 € en 2023.

Le Conseil Départemental poursuit le développement de nombreux chantiers engagés en partenariat avec l'ensemble des collèges de Gironde que ce soit sur le plan numérique, les objectifs d'inclusion de tous les élèves et d'ouverture au territoire ou encore la mise en œuvre, via notamment les agents départementaux de sa politique de restauration et de sa stratégie de maintenance préventive.

La prestation P2 du contrat de Performance Énergétique couvre l'entretien courant et curatif, la conduite, la surveillance des installations et le contrôle légionnelle réglementaire. Cette année le montant du P2 s'élève à 14 400 € contre 10 498 € en 2022 et 18 713 € en 2021.

Le calcul de la DGF se fait sur une part pédagogique (dotation par élèves, dotation segpa, une contribution numérique et une dotation pour les Ulis), une part solidarité (dotation sur la sociologie, nombre de boursiers, de classes défavorisées, un forfait accès aux équipements EPS – nul pour nous puisque gymnase), une part patrimoine (entretien, chauffage, conduite des installations techniques et financement des EPI et vêtements de travail). **La part viabilisation s'élève à 90 306 € contre 75 000 € en 2022.**

Service général : AP (activités pédagogiques)

S'agissant de ce service, la part de la dotation de fonctionnement et d'équipement affectée est d'un montant de : 58 000 € contre 61 923 € en 2022 (diminution de 6.76 %) et 62 438.71 € en 2021, soit, 37.63 % du montant total contre 42.02 % en 2022 et 41.18 % en 2021.

Cette diminution s'explique sur la partie dédiée à la participation de l'Etablissement aux voyages qui passe d'un montant de 6 923 € à 3 000 €. Ce choix a été fait en amont dans un contexte actuel financier difficile qui s'impose à tous. Cette année deux voyages seront réalisés contre quatre l'année précédente.

Concernant la dotation spécifique allouée par le conseil départemental dans le cadre des appels à projets, il a été accordé 10 348 € contre 2 450 € en 2022, 11 000 € en 2021 et 6 300 € en 2020. D'autres actions sont prises en charges directement par le Conseil Départemental, en partie ou en totalité, comme BILLETS COURANT VERT, eau et homme en SVT (75 % du coût total) ainsi que collège au cinéma. Le soutien financier du Conseil Départemental est complété par des crédits de l'Etablissement à hauteur de 4 300 € contre 4 208.05 € en 2022 et 2 887.76 € en 2021.

Le choix de l'Etablissement en accord avec le Conseil Départemental est de ne pas pénaliser les activités pédagogiques.

N'omettons pas également de préciser ici les aides diverses et variées de la ville de Langon : mise à notre disposition des installations sportives gratuitement en échange cette année de la mise à disposition gratuite de notre gymnase à

six associations. Hand-ball et gym volontaire depuis l'année dernière et cette année se sont ajoutés le badminton, le basket, les associations « La Vaillante » et « ça bouge ».

Parmi les autres prévisions de recettes figurent le produit de la vente des objets confectionnés par les élèves de la SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté), les crédits globalisés de l'Etat, la taxe d'apprentissage et les contributions financières du foyer et de l'association sportive et des familles concernées par les voyages scolaires prévus en 2023, à Bombannes, et en Italie.

En matière de dépenses, sont prévus les crédits regroupés par pôles pédagogiques, afin d'encourager les projets communs et inter disciplinaires et le développement des cultures scientifique, technique, artistique et culturelle au profit du plus grand nombre d'élèves.

Les actions pédagogiques concernant la section Ulis ainsi que le PSC ont également des crédits à part.

Service général VE (vie de l'élève)

Parmi la reconduction des dispositifs déjà prévus les années antérieures, il en est qui relèvent de l'Etat : fonds sociaux (3 000 €, reliquat évalué de 2022), et d'autres de la collectivité territoriale de rattachement : l'aide à la demi-pension pour les boursiers taux 3 (gratuité) et taux 2 (repas à 1 €), la commission d'accès à la demi-pension attribuée sur proposition en supplément du fonds social.

Le département verse également directement les bourses départementales aux taux 1 (70€), taux 2 (80 €), taux 3 (100 €) et 90 € aux 4^{ème} et 3^{ème} segpa. Ces sommes ne sont pas retracées sur notre budget.

Le domaine AED retrace la masse salariale des AED (à la demande du Rectorat). Les opérations sont pour ordre et n'ont pas d'incidence (recettes = dépenses). Elle est estimée à 250 000 euros. Les assistants d'éducation sont au nombre de 10 : 3 à 50 %, 2 à 75 %, et 5 à 100 %.

L'autre recette est une subvention du département pour couvrir les frais de l'enseignant référent handicap.

Service général ALO (administratif et logistique)

S'agissant de ce service, la part de la dotation de fonctionnement et d'équipement affectée est d'un montant de : 96 141 € contre 85 452 € en 2022, 89 151.29 € en 2021, soit 62.37 % du montant total contre 57.98 % en 2022 et 58.82 % en 2021. Le choix d'augmenter ce service s'explique par la part viabilisation en augmentation de 20.41 %. Nous ne sommes cependant pas en mesure d'ouvrir la totalité en viabilisation car nous ne pouvons pas prélever sur le fonds de roulement pour présenter un budget en équilibre.

Le Conseil Départemental ainsi que le Rectorat ont donné des directives à l'ensemble des collèges du département : présenter un budget en équilibre en réduisant la part viabilisation. Une dotation complémentaire sera versée en février 2023 et viendra abonder la viabilisation.

Les autres recettes sont la dotation spéciale de maintenance : 16 567 € (même somme qu'en 2022) contre 13 254 € en 2021 (diminution liée au covid) et 16 567€ en 2020 et les autres recettes diverses (dégradations, etc...).

Le volume des crédits ouverts afin de faire face aux dépenses de viabilisation est augmenté : 51 365.64 € (67 775 € demandé par le CD soit 16 409.36 € de différence sur l'ouverture de crédits) contre 32 500 € en 2022, 33 500 € en 2021 et 42 601 € en 2020.

Le coût énergétique de la structure est toujours difficile à appréhender. La restructuration est terminée. Une diminution jusqu'à 20 % nous était annoncée grâce au puits canadien ainsi qu'à l'isolation des bâtiments. Malheureusement la flambée des prix déjoue tous les pronostics et grève le budget.

La viabilisation représente 53.43 % de la dotation de fonctionnement du service ALO contre 38.03 % en 2022, 37.57 % en 2021 et 41,94 % en 2020.

Les autres charges générales liées à la vie de l'Établissement (carburant, fournitures, téléphone, assurance, etc) sont détaillées dans le domaine logistique. Les produits d'entretien sont en augmentation (augmentation générale). L'assurance est en nette diminution suite à un travail de fonds réalisé avec la Maif.

En matière d'entretien, il est pris en charge la totalité des contrats autorisés antérieurement et auxquels l'établissement est lié. Ils sont pris en charge par la dotation spécifique de maintenance versée par le Conseil Départemental.

S'agissant du domaine «CUI», il retrace sans incidence sur notre budget le paiement de deux contrats au service entretien.

Mme Lemercier attire ensuite l'attention des membres du conseil d'administration sur le montant des amortissements apparaissant dans le domaine des opérations spécifiques OP SPE. Cette opération répond à un double objectif :

obtenir une plus grande sincérité du compte de résultat et des coûts et enregistrer la diminution du patrimoine de l'établissement.

Ce service fait apparaître un déséquilibre de 8 000 € lié aux opérations d'amortissement. Ce déséquilibre ne grèvera pas le fonds de roulement mais diminuera la part des réserves immobilisées.

Les services spéciaux (au nombre de 2)

Dans le cadre du premier concernant les **bourses nationales (service spécial BN)** l'Etablissement compte 169 boursiers (+ 15 en attente soit 184) contre 191 boursiers en 2022, 185 en 2021, 189 en 2020 et 163 en 2019 (soit 23.26 % soit 24.60 % de l'effectif comme en 2021 et 26,18 % en 2020 et 22 % en 2019).

Le montant des bourses se répartit ainsi :

- 89 bénéficient du taux 1 (soit 111 €), contre 87 en 2022 (105 €).
- 35 bénéficient du taux 2 (soit 306 €), contre 44 en 2022 (294 €).
- 47 bénéficient du taux 3 (soit 477 €), contre 60 en 2022 (459 €).

L'Etat refuse dorénavant les dossiers tant que les avis d'imposition définitifs ne sont pas fournis.

Enfin, dans le cadre du dernier **service spécial SRH (service restauration et hébergement)**, il est prévu en matière de recettes, les données budgétaires suivantes :

- 288 012.90 € correspondant aux versements des familles dont les enfants sont demi- pensionnaires et aux tickets des élèves externes
- 7 595.47 € provenant des hébergements des commensaux
- 1200.00 € au titre des recettes diverses (dégradations et cartes)
- 5 250 € pour la DSM 2023, comme en 2022, contre 4 200 € en 2021 (moins-value calculée suite à la période de confinement)
- 5 055.01 € Déchetterie.

Il est déduit des tarifs d'hébergement, le reversement au Conseil Départemental de la Gironde qui s'élève à 29 % contre 26 % en 2021. Ce taux de reversement est calculé selon nos réserves du SRH en quinzaine. Il sert à financer les équipements de cuisine dans les collèges du département. Nous n'avons pas effectué d'achats importants l'année dernière car les équipements sont neufs depuis février 2021.

Le budget concernant l'achat de denrées s'élève à 174 153.94 € contre 167 000 € en 2022. Ce service est fortement impacté par les augmentations dues à la situation de crise que nous traversons.

Les autres dépenses concernent l'entretien, dont le logiciel de restauration (747 €), les fournitures, l'équipement, les frais d'huissiers, les admissions en non valeur et la viabilisation.

En résumé, le budget de l'exercice 2023 se répartit comme suit :

En dépenses :

- Service AP (activités pédagogiques)	101 462.56 €
- Service ALO (administration et logistique)	171 508.00 €
- Service VE (vie de l'élève)	256 313.18 €

Le montant total des dépenses prévues dans le cadre des services généraux s'élève donc à 529 283.74 € contre 541 055.75 € en 2022, 568 980.90 € en 2021, 582 975.35 € en 2020 et 548 619.29 € en 2019. La différence vient principalement de la réduction des voyages ainsi que des reliquats de fonds sociaux en nette diminution.

- Service BN (bourses nationales)	48 500.00 €
- Service SRH (restauration hébergement)	307 263.17 €

Le montant des ouvertures de crédits des services spéciaux s'élève donc à 355 613.38 € contre 355 763.17 € en 2022, 350 268.59 € en 2021, 346 184.58 € en 2020 et 336 378.51 € en 2019.

La section des opérations en capital n'étant pas pourvue, la totalité des dépenses prévues dans le cadre de la seule section de fonctionnement est donc de 884 897.12 € contre 896 818. 92 € en 2022, 919 249. 49 € en 2021, 929 159.93 € en 2020 et 884 997.80 € en 2019.

En recettes :

- Service AP (activités pédagogiques)	101 462.56 €
- Service ALO (administration et logistique)	163 508.00 €
- Service VE (vie de l'élève)	256 313.18 €

Le montant total des prévisions de recettes dans le cadre des services généraux s'élève donc à 521 283.74 € contre 541 055.75 € en 2022, 568 980.90 € en 2021, 573 975.35 € en 2020 et 538 619.29 € en 2019.

- Service BN (bourses nationales)	48 500.00 €
- Service SRH (restauration hébergement)	307 113.38 €

Le montant total des prévisions de recettes des services spéciaux s'élève donc à 355 613.38 € contre 355 763.17 € en 2022, 350 268.59 € en 2021, 346 184.58 € en 2020 et 336 378.51 € en 2019.

La totalité des recettes prévues dans le cadre de la section de fonctionnement est donc de 876 897.12 € contre 896 818.92 € en 2022, 919 249.49 € en 2021, 920 159.93 € en 2020 et 874 997.80 € en 2019.

Comme aucune opération en capital n'est prévue au niveau du budget initial, ce dernier, tel qu'il est présenté aux membres du conseil d'administration, s'élève en dépenses à 884 897.12 € et en recettes à 876 897.92 €. Ce déséquilibre de 8000 € est lié aux opérations d'amortissement et ne grèvera pas le fonds de roulement mais diminuera la part des réserves immobilisées.

Concernant la masse salariale des personnels dont les employeurs sont l'EPLÉ et l'Etat, elle s'élève à 4 273 415.18 € pour 64.30 ETPT (emploi temps plein travaillé).

Elle se décompose comme suit :

- Fonctions éducatives (8.24 ETPT) : 228 635.64 €
- Fonctions d'enseignement et de formation (53.47 ETPT) : 3 530 202.27 €
- Fonctions d'éducation, santé et social (3.95 ETPT) : 239 577.38 €
- Fonctions de direction et d'administration (6,88 ETPT) : 503 635.53 €

S'agissant de la masse salariale des personnels ATTEE (adjoints techniques territoriaux exerçant en établissement), elle est de 699 035.72 €.

Elle se répartit ainsi :

- Fonctions restauration et hébergement (4 ETPT)
- Fonctions accueil, entretien et maintenance (11 ETPT)
-

Le coût total de la masse salariale, toutes catégories de personnels confondus est donc de 5 201 086.54 €.

Fait à Langon, le 22 novembre 2022

La Principale
Veronique Ronne



AP- Activités pédagogiques

Dépenses		Recettes						
		2022	2023	Domaine	activité	compte	2022	2023
ENSTEC	0STAXE1 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 500,00	1 000,00	DGF	0DGF	7443	55 000,00	55 000,00
	0SEGPA SEGPA	6 000,00	6 000,00	ENSTEC	0OBJETS	701	200,00	250,00
	0OBJETS	250,00	250,00		0STAXE1	7481	1 500,00	1 000,00
LOGPED	0EXPRESS POLE EXPRESSION	3 000,00	3 000,00					
	0LITHUMA POLE LITTERATURE ET HUMANISM	3 200,00	3 400,00	ENS-GE	13MS	7411	66,88	19,35
	0MATSCTEC POLE SCIENT ET TECHNOLOGIQU	3 600,00	3 400,00		13RPN	7411	921,00	524,52
	0ULIS ULIS	600,00	600,00		13REP	7411	2 800,00	2 740,00
	0ABONOUVR	2 600,00	2 600,00		13COR	7411	0,00	36,00
	0PSC	600,00	600,00		13CDR	7411	492,48	462,49
	0FOURNCO	7 500,00	8 069,60					
	0MAINPEDA	4 000,00	4 000,00					
	0REPRPEDA	13 300,00	13 600,00					
	13 MS	66,88	19,35					
	13REP REPROGRAPHIE DROITS	2 800,00	2 740,00					
	13COR CARNETS DE CORRESPONDANCE	0,00	36,00					
	13RPN RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQ	921,00	524,52					
	13CDR CORDEES DE LA REUSSITE	492,48	462,49					
PROJET	0DIVSORTI	4 208,05	4 300,00					
	0ROUTESURE	540,00	0,00					
	0MEDIEVAL	495,00	495,00					
	0COURVERT	1 121,00	0,00					
	0ESCAPEGAME	0,00	483,00					
	0CASINO	10 000,00	10 000,00	PROJET	0CASINO		10 000,00	10 000,00

AP - Activités pédagogiques										
Dépenses					Recettes					
Domaine	activité	2022	2023	Domaine	activité	compte	2022	2023		
	0SPOROPT	2 600,00	2 600,00							
	0TRANSEPS	3 000,00	3 200,00							
	13ADPDEVO	1 355,27	1 133,27		13ADPDEVO	7411	1 355,27	1 133,27		
	13ADPPROJ	854,25	10,25		13ADPPROJ	7411	854,25	10,25		
	2ICLTPLA	0,00	0,00		2ICLTPLA	7443	0,00	0,00		
	2ICLTBASS - Bassin Gironde	215,86	1 450,00		2ICLTBASS	7443	215,86	1 450,00		
	2ICLTBLA - Blasimon	660,88	0,00		2ICLTBLA	7443	660,88	0,00		
	2CINE	1 058,40	759,80		2CINE	7443	1 058,40	759,80		
	2ICLTMETA Métamorphoses	0,00	200,00		2ICLTMETA	7443	0,00	200,00		
	2ICLTMOLI A quel point Molière est il moderne ?	0,00	600,00		2ICLTMOLI	7443	0,00	600,00		
	2ICLTAMOU - Dis c'est quoi l'amour ?	400,00	0,00		2ICLTAMOU	7443	400,00	0,00		
	2ICLTNEMO	450,00	0,00		2ICLTNEMO	7443	450,00	0,00		
	2ICLTPARI - Si Paris disparaissait, quoi préserver	1 500,00	0,00		2ICLTPARI	7443	1 500,00	0,00		
	2ICLTMETIER - Un parcours pour un métier	360,00	2 978,88		2ICLTMETIER	7443	360,00	2 978,88		
	2ICLTBD Création bande dessinée	0,00	1 200,00		2ICLTBD	7443	0,00	1 200,00		
	2ICLTPERC - Percussions	1 300,00	1 300,00		2ICLTPERC	7443	1 300,00	1 300,00		
	2ICLTLIRE Lire en délire	0,00	300,00		2ICLTLALOR	7443	0,00	300,00		
	2ICLTPYRO	0,00	3 600,00		2ICLTPYRO	7443	0,00	3 600,00		
	2ICLTPOTA Un collège un potager	0,00	848,00		2ICLTPOTA	7443	0,00	848,00		
VOYSOR				VOYSOR						
	0VOYBOMBA	20 206,50	15 702,40		0PELEVBOBOM	7067	17 280,00	12 900,00		
	0VOYPARIS	7 786,00	0,00		0PELEVPARIS	7067	4 940,00	0,00		
	0VOYESPAG VOYAGE Espagne	20 284,00	0,00		0PELEVITALIE	7067				

AP- Activités pédagogiques						
Dépenses			Recettes			
Domaine	activité	2022	2023	Domaine	activité	compte
	0VOYITALIE				0PELESPAG	7067
					0DONBOMB	7468
					0DONPARIS	7468
					0DONITALIE	7468
					0DONVSPA	7468
					0DGF	7443
Total dépenses		128 825,57	101 462,56	Total recettes		128 825,57
						101 462,56

Légende couleurs

Dotation globale de fonctionnement : Conseil Départemental

TAXE D'APPRENTISSAGE
CREDITS D'ETATS
CREDITS CONSEIL DEPARTEMENTAL
DONS
FAMILLES
VENTE OBJETS CONFECTIONNES ELEVES

VE - Vie de l'élève

Dépenses		Recettes					
		2022	2023	Domaine	activité compte	2022	2023
AIDE33	ZACAC - Aide par commission d'accès	750,00	750,00	AIDE33	ZACAC	750,00	750,00
	2AIDE DP Boursiers	1 300,00	1 300,00		2AIDE DP	1 300,00	1 300,00
PAYE	16AED	250 000,00	250 000,00	PAYE	16AED	250 000,00	250 000,00
	16DAL	100,00	100,00		16DAL	100,00	100,00
FDS SO	16FSC FONDS SOCIAL DES CANTINES	10 000,00	3 000,00	FDS SO	16FSC	10 000,00	3 000,00
MDPH	ZMDPH	1 000,00	1 000,00	MDPH	ZMDPH	1 000,00	1 000,00
	16ADE	163,18	163,18		16ADE	163,18	163,18
Total dépenses		263 313,18	256 313,18		Total recettes	263 313,18	256 313,18

CREDITS D'ETATS
CREDITS CONSEIL DEPARTEMENTAL

ALO - Administration et logistique

Dépenses			Recettes					
Domaine	activité	2022	2023	Domaine	activité	compte	2022	2023
VIABILISATION	0EAU	4 000,00	4 000,00					
	0ELEC	14 000,00	27 365,64	DGF	0DGF	7443	85 452,00	96 141,00
	0CHAUP1	14 500,00	20 000,00					
ENTRETIEN	0ENTRETI	3 000,00	3 000,00	DSM	28DSM	7443	16 567,00	16 567,00
	0MAINADMI	2 300,00	2 000,00	LOGIAD	0RDIV	7088	400,00	400,00
	2P2CD	10 498,00	14 400,00	P2	2P2CD	7443	10 498,00	14 400,00
	0VETE	200,00	100,00					
	28CTR	5 000,00	5 000,00					
	28MAI	6 000,00	6 000,00					
	28TRA	5 567,00	5 567,00					
LOGIAD LOGISTIQUE								
	0CARBUR	480,00	600,00					
	0FOURADMI	5 668,25	5 700,00					
	0VIESCO	350,00	250,00					
	0PENT	9 000,00	11 500,00					
	0INFIRM	400,00	400,00					
	0ASSUR	1 820,00	541,00					
	0AFFRANC	8 700,00	8 700,00					
	0RECEP	850,00	850,00					
	0COPADMI	4 500,00	4 500,00					
	0TELEPH	3 620,00	3 620,00					
	0DECHETS TE	1 263,75	1 314,36					
	0SERD	2 200,00	2 100,00					
CUI	29CUI	24 000,00	24 000,00	CUI	29CUI	7445	12 000,00	12 000,00
					29CUI	7443	12 000,00	12 000,00
OP-SPE	0AMOR	21 000,00	20 000,00	OP-SPE	0NEUT	776	12 000,00	12 000,00
Total dépenses		148 917,00	171 508,00	Total recettes			148 917,00	163 508,00

pour respecter les
calculs
automatiques des
pièces B1.1; B1.2;
B1.3 n'ajouter des
lignes que dans
cette zone

Dotation globale de fonctionnement : Conseil Départemental

ALO - Administration et logistique

Dépenses		Recettes	
Domaine	activité	Domaine	activité
	2022		2022
	2023		2023

CREDITS CONSEIL DEPARTEMENTAL

ASP

SRH - Service restauration hébergement

Dépenses		2022		2023	Recettes				
		activité	2022	2023	Domaine	activité	compte	2022	2023
DENREE	0PDEN DENREES ALIMENTAIRES		1 67 000,00	174 153,94		0ELEV	7062	289 551,24	288 012,90
CHARGES	0CHCOCUI CHARGES COURANTES		450,00	450,00		0PERS	7062	7 595,47	7 595,47
	0REMIGRAC REMISES GRACIEUSES		100,00	0,00		0RDIV	7088	250,00	1 200,00
	0ANV		100,00	1 500,00					
DECHET	29DEC (80%)		4 616,46	5 055,01	DECHET	29DEC	7443	4 616,46	5 055,01
DSM	28RES		5 250,00	5 250,00	DSM	28RES	7443	5 250,00	5 250,00
ENTRET	0LOGICIEL LOGICIEL RESTAURATION MAINT		746,86	747,00					
	0MAINTENANCE		500,00	300,00					
	0PENTRE PRODUITS D'ENTRETIEN		8 500,00	9 000,00					
	0VETEREST VETEMENTS DE TRAVAIL		250,00	100,00					
FOURN	0FOUR FOURNITURES CUISINE		877,30	800,00					
MATERIEL	0MATER EQUIPEMENTS CUISINES		500,00	500,00					
REVERS	29REV REVERSEMENT CT		86 172,55	85 726,43					
SERV D	0SERDHUIS FRAIS D'HUISSIERS		1 200,00	1 000,00					
VIABIL	0CHAU PI CHAUFFAGE		14 000,00	12 000,00					
	0EAU		4 000,00	3 000,00					
	0ELEC ELECTRICITE		13 000,00	7 531,00					
Total dépenses			307 263,17	307 113,38		Total recettes		307 263,17	307 113,38

**CREDITS CONSEIL DEPARTEMENTAL
FAMILLES**

BN - Bourses nationales							
Dépenses				Recettes			
Domaine	activité	2022	2023	Domaine	activité	compte	2022
AIDES	0BN BOURSES NATIONALES	48 500,00	48 500,00	AIDES	0BN	7411	48 500,00
Total dépenses		48 500,00	48 500,00	Total recettes			48 500,00
							48 500,00

CREDITS D'ETATS

OPC - Opérations en capital

Dépenses		Recettes				
Domaine	activité	montant	Domaine	activité	compte	montant
Total dépenses		0,00	Total recettes			0,00

Ministère : Education Nationale

COLLEGE TOULOUSE LAUTREC - LANGON
Académie : Bordeaux

Téléphone : 05 56 62 22 50

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	Différence Recettes-Dépenses
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	101 462,56	101 462,56	0,00
VIE DE L'ELEVE	256 313,18	256 313,18	0,00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	171 508,00	163 508,00	-8 000,00
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	529 283,74	521 283,74	-8 000,00
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	307 113,38	307 113,38	0,00
BOURSES NATIONALES	48 500,00	48 500,00	0,00
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	355 613,38	355 613,38	0,00
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	884 897,12	876 897,12	-8 000,00
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00

Ministère : Education Nationale
Académie : Bordeaux
COLLEGE TOULOUSE LAUTREC - LANGON

Téléphone : 05 56 62 22 50
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION'DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	101 462,56			101 462,56		
VIE DE L'ELEVE	256 313,18			256 313,18		
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	171 508,00			163 508,00		
TOTAL services généraux (1)	529 283,74	0,00		521 283,74	0,00	
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	307 113,38			307 113,38		
BOURSES NATIONALES	48 500,00			48 500,00		
TOTAL services spéciaux (2)	355 613,38	0,00		355 613,38	0,00	
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	884 897,12	0,00		876 897,12	0,00	

Résultat prévisionnel	-5 000,00	0,00
CAF ou IAF	0,00	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS investissement	0,00		0,00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	884 897,12	0,00	876 897,12